



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Internet

Question écrite n° 110490

Texte de la question

M. Michel Hunault attire l'attention de M. le ministre délégué aux collectivités territoriales sur le fonctionnement des collectivités territoriales. Alors que se manifeste un souci légitime de transparence et de participation des citoyens à la vie de la cité, il lui demande si le gouvernement peut préciser les mesures qu'il entend prendre pour inciter l'ensemble des collectivités territoriales : régions, départements, communes, à rendre disponibles sur leurs sites internet les documents administratifs : budget, compte administratif adopté, discussion et vote des délibérations par l'assemblée délibérante, composition des commissions..., qui permettraient à chacun de pouvoir accéder aux décisions habituelles qu'implique la gestion d'une collectivité territoriale.

Données clés

Auteur : [M. Michel Hunault](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (6^e circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 110490

Rubrique : Télécommunications

Ministère interrogé : collectivités territoriales

Ministère attributaire : collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 novembre 2006, page 12044

Question retirée le : 17 avril 2007 (Retrait pour cause de question identique)